

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) sait que la tradition veut que tout le monde ait le même temps de parole en pareille circonstance. Je lui demande donc de conclure.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je terminerai dans un instant, monsieur le Président, car je comprends votre point de vue.

Pour ma part, je suis renversé de constater que le ministre de la Justice, qui a le devoir de veiller à faire respecter les lois du Canada, puisse tolérer un tel comportement et même y trouver matière à rire.

Nous lirons ce que le vice-premier ministre a dit et nous y réfléchissons sérieusement. Je le remercie d'avoir fait cette déclaration aussi rapidement. Nous prendrons les mesures que nous jugerons appropriées après avoir pris le temps de réfléchir à ce qu'il a dit.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à dire en mon nom, et en celui de mes collègues, j'en suis sûr, que j'aurais préféré que le vice-premier ministre demande à faire une déclaration plutôt que de soulever la question de privilège, et nous aurions été heureux de le lui permettre.

Je comprends qu'il n'est pas toujours facile de s'entendre là-dessus. Je comprends que ceux qui se sentent peut-être personnellement offensés puissent prendre plus à cœur cette affaire vieille de 25 ans. Au nom de mes collègues, j'accepte l'aveu, par le vice-premier ministre, que les actions d'il y a 25 ans étaient inconvenantes. J'accepte les explications du vice-premier ministre qui a dit non seulement qu'il reconnaît le caractère inconvenant de cette action mais que, dans les années qui ont suivi, il a pris des mesures pour veiller à ce que pareille situation ne se reproduise plus.

J'attendais cette déclaration jeudi dernier. Des gens de tout le pays et beaucoup d'entre nous à la Chambre des communes ont eu énormément de difficulté à accepter la défense de cette action qui a été offerte à la fin de la semaine dernière. Je regrette profondément que la question ait été rendue publique en ce moment et de cette manière. Je déplore cependant, comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner), les propos qui ont été attribués au ministre de la Justice (M. Crosbie), et qui sont bien de lui, en fait, car je l'ai vu les prononcer. Je trouve que la question est très grave et je demanderais au premier ministre (M. Mulroney) d'y réfléchir au cours de son examen des événements des derniers jours. Il est inacceptable que le procureur général, le ministre de la Justice, laisse entendre de quelque façon que ce soit qu'il enfreindrait la loi, ce qui est la conclusion logique à tirer des propos qu'il a tenus.

• (1120)

Je dis au vice-premier ministre que la confiance de la Chambre est cruciale. Il peut arriver que nous ne soyons pas d'accord sur les problèmes et les solutions à y apporter. Il peut arriver que nous divergions d'opinion sur le meilleur moyen de résoudre le chômage, le cours du dollar ou les taux d'intérêt. Ce sont d'honnêtes divergences d'opinions. Mais il y a une chose sur

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor-Ouest)

laquelle nous ne pouvons pas nous permettre d'être en désaccord, et c'est la qualité et les normes de la conduite que nous exigeons des députés, partout et toujours, dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est pour cette raison, et aucune autre, que je me suis senti obligé de prendre part à la discussion, aussi désagréable que ce fut. Mais c'est avec plaisir—je vois le ministre associé de la Défense (M. Andre) renâcler comme d'habitude—que je dis au vice-premier ministre, qui me connaît bien, qu'en ce qui me concerne, et je crois pouvoir dire qu'en ce qui concerne tous mes collègues, l'incident est clos.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉSIGNATION DES JOURNÉES D'OPPOSITION

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a signifié qu'il voulait invoquer le Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite invoquer le Règlement au sujet de la méthode choisie pour faire d'aujourd'hui et de demain des journées d'opposition.

Vendredi, 30 minutes environ avant l'heure normale d'ajournement, un conseiller important du leader parlementaire du gouvernement a téléphoné à l'un de mes principaux conseillers pour lui annoncer que le gouvernement entendait faire de lundi et de mardi des journées d'opposition.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui se trouvait à la Chambre à ce moment-là—et, sauf erreur, il interviendra également au sujet de ce rappel au Règlement—m'a signalé également qu'un représentant du gouvernement avait remis alors une lettre à la présidence, soit une demi-heure environ avant l'heure normale d'ajournement.

On me dit que les journées d'opposition ont vu le jour il y a 17 ans environ. Depuis cette époque, on a toujours annoncé verbalement ces jours réservés à l'opposition à la Chambre en donnant un préavis de plusieurs heures et non de quelques minutes.

Si le gouvernement—et j'en arriverai à ma conclusion sous peu, monsieur le Président—avait parfaitement le droit d'agir ainsi vendredi dernier et s'il doit continuer de le faire, il sera alors très difficile à l'opposition de bien étudier ce qu'elle devrait faire et la façon dont elle devrait procéder au sujet de la journée d'opposition en question.

Une motion tendant à faire d'un lundi une journée d'opposition doit être présentée dans un certain délai. Il faut en saisir la Chambre le vendredi précédent, et si le gouvernement continue d'avoir recours à la méthode utilisée vendredi, je prétends qu'on dénature alors la notion même de journée d'opposition. Les partis d'opposition ne peuvent pas étudier de façon réfléchie, comme il se doit, la forme et l'objet de la motion en question. En fait, surtout si on procède ainsi un vendredi, il risque d'être impossible aux députés de l'opposition d'être mis au courant à temps pour pouvoir présenter une motion.